

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS SUR LE CONTROLE		9.5	ADRESSES DES PRINCIPALE FILIALES ET PARTICIPATION	-
	DES COMPTES	RFA 332	9.6	TABLES DE CONCORDANCE	RFA 336
9.1.1	Attestation du responsable du documen d'enregistrement universel	t 332	9.6.1	Annexe 1 et Annexe 2 au règlement délégué n° 2019/980	336
9.1.2	Informations sur les Commissaires		9.6.2	Rapport financier annuel (RFA)	RFA 338
	aux Comptes	332	9.6.3	Rapport de gestion du Conseil	
9.1.3	Nom de l'organisme tiers indépendant			d'Administration	339
	sur les informations sociales, environnementales et sociétales	332	9.6.4	Gouvernement d'entreprise	341
9.2	AGENDA	333	9.7	LEXIQUE	343
			9.8	INDEX	344
9.3	PAR REFERENCE	333			
9.4	COMMUNIQUES FINANCIER PUBLIES EN 2020	2S 334			

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE **DES COMPTES**

RFA

9.1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de concordance indique le contenu (cf. chapitre 9.6 du présent document), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 9 mars 2021

Le Président-directeur général

Gilles C. Pélisson

9.1.2 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Ernst & Young Représenté par Nicolas Pfeuty Tour First, 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021
Mazars Représenté par Gilles Rainaut Tour Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris La Défense	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2024
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Auditex (Groupe EY) Tour First, 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes par TF1 et ses filiales figurent dans le présent document au chapitre 6 note 9.3.

9.1.3 NOM DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT **SUR LES INFORMATIONS SOCIALES,** ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Les informations sociales, environnementales et sociétales ont été vérifiées par le cabinet EY & Associés, Département Développement Durable. Ernst & Young et Associés est le vérificateur indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1681.



9.2 AGENDA

15 avril 2021 : Assemblée Générale Mixte des actionnaires.

28 octobre 2021 : Résultats des 9 premiers mois 2021.

28 avril 2021 : Résultats du 1er trimestre 2021.

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

27 juillet 2021 : Résultats du premier semestre 2021.

9.3 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 161 à 240 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 mars 2020 sous le numéro D. 20-0118;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 132 à 202 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2019 sous le numéro D. 19-0121.



9.4 COMMUNIQUES FINANCIERS PUBLIES EN 2020

Date de publication	Objet
23 janvier 2020	Nouvelle organisation Unify Advertising : Geraldine L'henaff nommée Directrice Générale
23 janvier 2020	Unify : Martin Boronski est nommé Chief Technical Officer
31 janvier 2020	Unify devient actionnaire à 100 % de Vertical Station
12 février 2020	Newen crée la société de production Ringside Studios avec le producteur anglais Gub Neal
14 février 2020	Résultats annuels 2019 du groupe TF1
10 mars 2020	Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2019 du groupe TF1
23 mars 2020	Suspension des guidances 2020 en raison de l'impact du COVID-19
1er avril 2020	Impacts du COVID-19 : le groupe TF1 renonce à ses objectifs 2020 et à la distribution du dividende
29 avril 2020	Résultats du premier trimestre 2020 du groupe TF1
30 avril 2020	Le groupe TF1 lance une nouvelle offre de podcasts
2 juin 2020	Signature d'un accord avec Mediapro pour la création de la chaîne Telefoot
2 juin 2020	Sabina Gros nommée directrice générale de Unify en charge des revenus et des publishers
23 juin 2020	Nomination de Bastien Morassi comme Directeur de la Rédaction de LCI
29 juillet 2020	Résultats du premier semestre 2020 du groupe TF1
31 juillet 2020	Le groupe TF1 crée une nouvelle offre 4K
26 août 2020	TF1 PUB et MYTF1 s'associent à la <i>start-up</i> Goodeed pour une publicité plus responsable
18 septembre 2020	Didier Casas est nommé Secrétaire général du groupe TF1
15 octobre 2020	Création de la marque Newen Connect, rassemblant Newen Distribution, TF1 Studio et Reel One
28 octobre 2020	Résultats des 9 premiers mois 2020 du groupe TF1
9 novembre 2020	Le groupe TF1 et la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) signent un accord
27 novembre 2020	Le groupe TF1 occupe la 5 ^{ème} place du Dow Jones Sustainability Index
14 décembre 2020	Signature de deux accords avec Orange. Un premier accord sur la publicité segmentée, un autre sur la distribution des chaînes incluant un service de Replay premium inédit
15 décembre 2020	Le groupe TF1 publie les objectifs de sa stratégie climat, d'ici à 2030
23 décembre 2020	Dépréciation de l'écart d'acquisition du Pole Unify, sans impact sur la situation de trésorerie

L'intégralité de l'information réglementée est disponible sur le site Internet http://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs/information-reglementee.

9.5 ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES **ET PARTICIPATIONS**

■ 1, quai du Point-du-Jour, 92100 Boulogne-Billancourt

e-TF1

Histoire

La Chaîne Info - LCI

STS Événements

Studio71

TF1 Digital Content

TF1 Studio

TF1 Distribution

TF1 Entertainment

TF1 Events

TF1 Films Production

TF1 One Innovation

TF1 Production

TF1 Publicité

TF1 Séries Films

TF1 Vidéo

TV Breizh

TFX

Une Musique

Ushuaïa TV

■ 48, rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris

Unify Digital Factory

■ ZA du Pot au Pin - Entrepôt A4, 33612 Cestas Cedex

Dujardin

■ 89, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Extension TV - Série club

■ 71, rue de la Victoire, 75009 Paris

Newen

■ 6 bis, quai Antoine-ler, 98090 Monaco

Télé Monte-Carlo – TMC

■ 174, quai de Jemmapes, 75010 PARIS

Vertical Station (Ex-MinuteBuzz)

■ 4th floor Ariel House, 74a Charlotte St, Bloomsbury, London W1T 4QJ, Regno Unito, United Kingdom

EBX

■ 8-10, rue Saint Fiacre/33-35, rue du Sentier, 75002 Paris

aufeminin

Doctissimo

Marmiton

Mayane Communication

Unify Advertising

Ykone

■ 13, boulevard de Rochechouart, 75009 Paris

My Little Paris

■ 201 Redwood Shores Parkway, Suite 300, Redwood City, CA 94065 (USA)

Livingly Media

■ 5, rue Cyrano-de-Bergerac, 75018 Paris

■ 20/22, rue des Bons Enfants, 75001 Paris

Blue Spirit

■ 195, rue Jean-Jacques-Rousseau, 92130 Issy-les-Moulineaux

17 Juin Production

■ 80, rue de la Croix Nivert, 75015 Paris

■ 14, avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

TelFrance

335



9.6 TABLES DE CONCORDANCE

RFA

9.6.1 ANNEXE 1 ET ANNEXE 2 AU REGLEMENT DELEGUE N° 2019/980

1	Personnes responsables	332
2	Contrôleurs légaux des comptes	89-91, 243, 251-257, 279-284, 304, 305-306, 307
3	Facteurs de risque	43-60
4	Informations concernant l'émetteur	1, 3-21, 23-25, 42, 332
5	Aperçu des activités	. , , , ,
5.1	Principales activités	6, 26-30, 163-174, 188-190
5.2	Principaux marchés	26-35, 188-190
5.3	Événements importants	164
5.4	Stratégie et objectifs	16-19, 38-41
5.5	Dépendance éventuelle	241-250, 275-277
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	5, 14-19, 26-37
5.7	Investissements	37, 203-205, 267-268
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire	6
6.2	Liste des filiales importantes	244-250, 277
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	175-250, 258-278
7.2	Résultat d'exploitation	175-250, 258-278
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Capitaux de l'émetteur	12-13, 224-228, 294-303
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	178, 261
8.3	Conditions d'emprunt et structure financière	229-240
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	300-303
8.5	Sources de financement attendues	229-240
9	Environnement règlementaire	42, 286-287
10	Information sur les tendances	16-17, 26-35, 163-174
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	21, 171
12	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale	
12.1	Organes d'Administration et de Direction	10, 62-73
12.2	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	64, 79-88
13	Rémunérations et avantages	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	89-91, 92-108, 242-243, 311-317
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	221-223
14	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	62-73, 311-317
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	89-91
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	62-88
14.4	Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise	74-88
14.5	Modifications futures de la composition des organes d'Administration et de Direction et des Comités	62-73
15	Salariés	



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TABLES DE CONCORDANCE

21	Documents disponibles	186-187, 303, 335
20	Contrats importants	172, 183, 186-187
19.2	Acte constitutif et statuts	300-303
19.1	Capital social	224, 295-303
19	Informations supplémentaires	
18.7	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	sans objet
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	48-51, 210-211
18.5	Politique en matière de dividendes	20, 172-173, 226, 291, 311, 318
18.4	Informations financières <i>pro-forma</i>	163-174, 175-284
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	251-255, 279-284
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	163-174, 175-284
18.1	Informations financières historiques	3-20, 163-174, 175-284
18	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
17	Transactions avec des parties liées	300-303
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	286-289
16.3	Contrôle de l'émetteur	286-289
16.2	Existence de droits de vote différents	286-289
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	286-289
16	Principaux actionnaires	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	143-145
15.2	Participations et stock-options	92-108, 226-228, 294-303
15.1	Nombre de salariés	139-141



9.6.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA)

RFA

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Éléments du rapport financier annuel prévus par l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)	Document d'enregistrement universel
Comptes individuels	258-278
Comptes consolidés	176-250
Rapport de gestion	voir 9.6.3
Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité des documents précités	332
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels	279-284
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	251-257



9.6.3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présente table de concordance permet d'identifier les informations qui constituent le rapport de gestion conformément aux articles L. 22-10-34 et suivants et L. 232-1 du Code de Commerce. Les articles cités sans référence à un code relèvent du code de commerce.

le Code Général des Impôts et le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	Document d'enregistrement universel
Situation et activité de la société et du Groupe	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe durant l'exercice écoulé L. 225-100-1, I, 1°, L. 232-1-II, L. 233-26)	3-35, 163-174
ndicateurs clés de performance de nature financière et non financière L. 225-100-1, I, 2°)	20, 26-37
vénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi L. 232-1-II, L. 233-26)	172, 250
Principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux Assemblées Générales et modifications ntervenues au cours de l'exercice L. 233-13)	286-287, 294-298, 315-316
Succursales L. 232-1, II)	sans objet
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France L. 233-6, al 1)	186-187
Aliénations de participations croisées L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19)	sans objet
volution prévisible, perspectives 232-1-II, L. 233-26)	21, 171
ctivités en matière de Recherche et Développement 232-1, II, L. 233-26)	12
lésultats de TF1 au cours des cinq derniers exercices R. 225-102)	173
Délais de paiement des fournisseurs et des clients D. 441-4)	174
Montant des prêts interentreprises consentis par TF1 et déclaration du commissaire aux comptes : L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code Monétaire et Financier)	sans objet
Contrôle Interne et Gestion des risques	
Principaux risques et incertitudes L. 225-100-1, I, 3°)	44-51
lisques financiers liés aux effets du changement climatique 22-10-35, 1°)	sans objet
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement le l'information financière et comptable L. 22-10-35, 2°)	53-60
ndications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transaction t sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie ; utilisation par l'entreprise es instruments financiers 225-100-1, 4°)	s 176-250
Plan de vigilance L. 225-102-4)	sans objet
ctionnariat et capital	
tructure, évolution du capital de la société et franchissement des seuils 233-13)	286-289
acquisition et cession par la société de ses propres actions Article L. 225-211)	294-296
Participation des salariés au capital social L. 225-102, al 1)	286-287



Éléments requis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, le Code Général des Impôts et le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	Document d'enregistrement universel
Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières (R. 228-99 et R. 228-91, L. 225-181)	sans objet
Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société (L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et L. 223-26 du règlement général de l'AMF)	297-298
Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (Article 243 bis du Code Général des Impôts)	20, 172-173, 226, 291, 311, 318
Autres informations	
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence et dont celle-ci a prescrit l'insertion dans le rapport annuel : (L. 464-2)	sans objet
Informations fiscales complémentaires Articles 223 <i>quater</i> du Code Général des Impôts	172

9.6.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La table de concordance ci-après renvoie aux éléments du rapport sur le Gouvernement d'entreprise en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de Commerce. Les articles cités sans référence à un code relèvent du code de commerce.

Informations sur les rémunérations	
Politique de rémunération des mandataires sociaux (L. 22-10-8, I., al 2)	92-97
Rémunération et avantages de toute nature versés par TF1 durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social (L. 22-10-9, I., 1°)	92-97
Proportion relative de la rémunération fixe et variable (L. 22-10-9, I., 2°)	92-94
Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable (L. 22-10-9, I., 3°)	sans objet
Engagements pris par TF1 au bénéfice de ses mandataires sociaux (L. 22-10-9, I., 4°)	95-96, 105-108
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 (L. 22-10-9, I., 5°)	sans objet
Ratios d'équité (L. 22-10-9, I., 6°)	97-98
Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés et des niveaux de rémunérations au cours des cinq derniers exercices (L. 22-10-9, I., 7°)	97
Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée (L. 22-10-9, I., 8°)	92-97
Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au II de l'article L. 22-10-34, I) (L. 22-10-9, I., 9°)	92-97
Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation (L. 22-10-9, I., 10°)	92-97
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'Administration) (L. 22-10-9, I., 11°)	sans objet
Informations sur la gouvernance	
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des comités Changements intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice (L. 22-10-10, 1°)	62-64, 79-82
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil (L. 22-10-10, 2°)	77
Modalités d'exercice de la Direction générale (L. 225-37-4, 4° et L.22-10-10)	79-82
Limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général (L. 22-10-10, 3°)	79
Référence à un Code de Gouvernement d'entreprise et application du principe <i>Comply or explain</i> (L. 22-10-10, 4°)	75
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités (L. 22-10-10, 5°)	88, 292, 301
Procédure d'évaluation des conventions courantes (L. 22-10-10, 6°)	303
Informations sur les évaluations du Conseil et sur les suites données à celles-ci (Article 10 du code de gouvernance d'entreprise AFEP/MEDEF)	82
Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L. 225-37-4, 1° et L. 22-10-10)	65-73



Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (L. 225-37-4, 2° et L. 22-10-10)	302-303
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital (L. 225-37-4, 3° et L. 22-10-10)	297
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de TF1, et une société contrôlée par TF1 au sens de l'article L. 233-3	303
Procédure mise en place permettant d'évaluer régulièrement les conventions courantes (L. 22-10-10)	303
Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (L. 22-10-11)	
Structure du capital de TF1	286-289
Restrictions à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de TF1 en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce	301-303
Participations directes ou indirectes dans le capital de TF1 dont la société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce	301-303
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	301-303
Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	301-303
Accords conclus entre actionnaires dont TF1 a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote	301-303
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil ainsi qu'à la modification des statuts de TF1	74-77, 302
Pouvoirs du Conseil, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	296-299, 303
Accords conclus par TF1 qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de TF1	300-303
Accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	300-303

9.7 LEXIQUE

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line (ligne d'abonné numérique à haut débit Internet, téléphonie fixe, services de télévision).

AMF: Autorité des Marchés Financiers. Autorité publique indépendante qui régule les acteurs et produits de la place financière française.

ARPP: Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. L'ARPP a pour but de mener toute action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine, dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité.

BFR: besoin en fonds de roulement. Actif courant - passif courant (y compris provisions courantes, hors trésorerie, dettes financières courantes et instruments financiers).

Chiffre d'affaires publicitaire brut : tarifs plaquette transmis par les régies conformément à leurs conditions générales de vente, hors remises et dégressifs, appliqués à un volume de publicité vendu.

Chiffre d'affaires publicitaire net : chiffre d'affaires publicitaire brut, minoré des remises concédées aux annonceurs.

CNC: Centre National du Cinéma et de l'image animée. Établissement public administratif qui assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia.

Code de Gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF: ensemble de recommandations en matière de Gouvernement d'entreprise et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publié par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

Coût des programmes : somme du coût des programmes diffusés sur les chaînes en clair du Groupe, de celui des programmes mis au rebut ou arrivant en fin de droits, des provisions passées au titre de la programmation (hors événements sportifs) et des plus ou moins-values de cession intra-Groupe.

CSA: Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Autorité administrative indépendante créée par la loi du 17 janvier 1989, qui a pour mission de garantir en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle dans les conditions définies par la loi du 30 septembre 1986.

Display: inclut tous les modes de commercialisation (programmatique, non-programmatique), tous les devices (mobile, desktop, IPTV) et se décompose en 3 formats : le display classique (bannières, modules de recommandation et liens de contenus), le display vidéo (formats instream et outstream) et les opérations spéciales.

Durée d'écoute individuelle (DEI) : indicateur d'audience mesurant la durée moyenne pendant laquelle les individus d'une population donnée écoutent ou regardent la télévision au cours d'une journée.

Fournisseur d'accès à Internet (FAI): entreprise fournissant une connexion à Internet, via les réseaux ADSL, le câble ou la fibre optique.

FRDA<50: cible publicitaire constituée des Femmes de moins de 50 ans, Responsables des Achats.

Goodwill: différence entre le prix d'acquisition d'une société et sa valeur nette comptable.

GRI: Global Reporting Initiative. Initiative mondiale pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales.

GRP: Gross Rating Point. Indicateur de la pression publicitaire d'une campagne sur une cible déterminée. Le GRP est égal au nombre moyen d'opportunités de contact d'une campagne publicitaire avec sa

cible, exprimé en points de pénétration. Il se calcule en multipliant la couverture de la cible par la répétition moyenne.

Haute Définition (HD): résolution d'image dont la définition est supérieure à 720 lignes. Une image Full HD peut aller jusqu'à près de 2,1 millions de pixels, presque 5 fois plus qu'une image standard.

IFRS: International Financial Reporting Standards. Normes comptables devant être appliquées obligatoirement par les entreprises cotées lors de l'établissement de leurs comptes, afin d'harmoniser la présentation de leurs états financiers.

IPTV: Internet Protocole Television: accès aux chaînes de télévision et aux services (tels que le replay) via une box opérateur télécom.

Interactivité: programme télé ou site Web faisant appel à la participation des téléspectateurs ou des internautes (voter, participer à un jeu, etc.).

OTT: Over The Top. Mode de distribution de contenus à travers Internet sans intervention d'un distributeur intermédiaire.

Parrainage: Consiste pour un annonceur à associer sa marque à une émission afin de bénéficier d'une visibilité et d'éventuels effets d'image en fonction du caractère de l'émission.

Part d'audience : pourcentage d'audience d'un média (télévision, radio, etc.) calculé par rapport à l'audience globale de ce média.

Part de marché publicitaire : part des investissements publicitaires réalisés par une régie sur un marché média (télévision, radio, etc.).

Prime time : Partie de la grille de programmes correspondant à l'heure de grande écoute. En France, le prime time de la télévision se situe le soir, en général à partir de 20 h. L'access prime time se situe entre 18 heures et 20 heures.

SACD: la société des auteurs et compositeurs dramatiques, est une société française de gestion collective des droits d'auteur. Elle s'attache à percevoir et répartir les droits des auteurs membres de la SACD représentant les répertoires du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

SVOD: Subscription Video On Demand. Service de vidéo à la demande par abonnement. Permet d'accéder avec un abonnement payant à un catalogue de vidéos à la demande sans publicité.

Télévision de rattrapage : en anglais, replay ou catch-up TV. Permet de revoir tout ou partie des programmes récemment diffusés à la télévision. Le service peut être gratuit ou payant et enrichi de compléments non diffusés (résumés, etc.).

Télévision connectée : désigne à la fois le téléviseur raccordé directement ou indirectement à Internet et l'offre de télévision provenant d'opérateurs Internet, diffusée via la technique de TVIP (voir TVIP).

TNT: Télévision Numérique Terrestre. Mode de diffusion numérique de la télévision par le biais du réseau terrestre. Un boîtier, intégré ou non au téléviseur, permet de restituer les images compressées à la source.

Trésorerie nette : la trésorerie nette est la trésorerie disponible, après déduction de l'endettement brut.

Visiteurs uniques : totalise le nombre d'individus ayant visité un site Web ou utilisé une application au moins une fois sur la période concernée. Les Individus ayant visité le même site Web ou utilisé la même application plusieurs fois ne sont comptés qu'une seule fois.





9.8 INDEX

	Pages		Pages
Acquisitions	16, 24-25, 36-41, 45, 175-240, 258-278	Opérations sur titres	213, 268
Administrateurs	10-11, 61-108, 242, 276, 309-320	Organigramme	25
Assemblée Générale	309-320	Pactes d'actionnaires	302
Audience	16-20, 26-42, 166-171	Parties prenantes	7-8, 110-159, 292
Code AFEP/MEDEF	61-108, 314	Perspectives	21, 171
Comités	10, 49, 53-108, 312, 314	Production	12-19, 26-41, 164-172, 183, 186-187, 191-208
Commissaires aux Comptes	251-257, 279-284	Programmes	4-21, 36-43, 45-55, 121-123, 154-155, 164-172, 203-210, 252-253, 263-266
Comptes	175-284	Méthodes comptables	56, 60, 74, 184-185, 283
Contrôle interne	53-60, 84, 312	Rapports	89-91, 243, 251-257, 279-284, 304, 305-306, 307
Conseil d'Administration	10, 53-60, 61-108, 110-159, 310-330	Recherche et Développement (R&D)	12-13
Diffusion	26-60, 164-171, 203-205, 267-268, 245-250, 263-246	Règlement intérieur	74-88, 292, 314
Digital	6-21, 37-41, 164-171, 188-190	Rémunérations	11, 92-108, 143-145, 193, 276
Dividendes	20, 172-173, 224-226, 291, 311, 318	Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)	8, 12-15, 77-78, 110-159
Droits	34-35, 44-60, 89-91, 126-149, 203-208	Ressources humaines	27-28, 139-149
Engagements hors bilan	241-242, 166-171, 176-180, 203-208	Revenus publicitaires	166-172, 188-193
Éthique	154-158, 7-8	Risques	44-60, 113-159
Gouvernance	10-11, 51, 56, 61-108, 313-315	Seuils	288-289, 301-302
Investissement	37, 203-205, 267-268	Statuts	74-88, 139-141, 295-303
Juste valeur	177, 186	Trésorerie	57, 84, 176-181, 201-202



Le document de référence est disponible sur le site du groupe www.groupe-tf1.fr Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



Télévision Française 1 - TF1 Société anonyme au capital de 42 078 598 € RCS Nanterre 326 300 159 1, Quai du Point du Jour 92656 Boulogne-Billancourt Cedex www.groupe-tf1.fr